



Tir à l'arc Canada

Politique de gestion des risques

Approuvée par le conseil d'administration le 13 janvier 2019

1. Préambule

1.1 À titre de organisme national directeur de sport du tir à l'arc au Canada, Tir à l'arc Canada reconnaît qu'il y a des risques inhérents à tous les volets de notre gouvernance, de la prestation de nos programmes et de nos opérations d'affaires. Tir à l'arc Canada est engagée à gérer les risques menaçant l'organisation, ses associations provinciales et territoriales (APT) et ses adhérents. Nous prenons très au sérieux la sécurité, le bien-être et la satisfaction de nos membres et de nos adhérents. Même si nous ne sommes pas contre la prise de risques organisationnels et financiers et la poursuite d'opportunités, nous le ferons de manière réfléchiée et informée afin de ne pas compromettre nos opportunités futures.

2. Raison d'être

2.1 La présente politique a pour objet de fournir un énoncé directeur sur la manière dont on doit gérer les risques au sein de Tir à l'arc Canada. En général, nous considérons la gestion des risques comme une approche intégrée visant à améliorer le rendement de l'organisation. La présente politique a en outre d'autres objectifs, à savoir :

- préciser la compréhension de la gestion des risques, en lui donnant une portée plus large, au-delà de la simple prévention des poursuites juridiques, des dommages à sa réputation et des pertes financières;
- jouer un rôle éducatif pour les membres du personnel, les bénévoles, les APT, les clubs et les adhérents inscrits;
- contribuer à améliorer à long terme la «culture de gestion des risques» au sein de Tir à l'arc Canada.

2.2 En bout de ligne, une gestion des risques réussie aura les avantages suivants pour notre organisation :

- prévenir ou limiter les blessures ou les pertes aux participants, aux bénévoles et aux membres du personnel;
- contribuer à protéger Tir à l'arc Canada et ses APT et adhérents membres contre tout procès;

- s'assurer que Tir à l'arc Canada respecte toutes les lois, règles et normes applicables;
- améliorer les programmes et services que Tir à l'arc Canada offre à ses membres, adhérents et commanditaires;
- promouvoir des pratiques améliorées de la gestion des affaires et des ressources humaines;
- améliorer la marque de commerce, la réputation et l'image de Tir à l'arc Canada au sein de la communauté;
- et globalement, améliorer la capacité de Tir à l'arc Canada d'atteindre ses objectifs stratégiques.

3. Portée et autorité

3.1 Le directeur administratif est nommé au poste de gestionnaire des risques de Tir à l'arc Canada, et il est chargé de mettre en oeuvre, tenir à jour et communiquer la présente politique. Cette politique s'applique à toutes les activités entreprises par Tir à l'arc Canada au niveau national. Quand Tir à l'arc Canada exerce son autorité sur des activités dépassant le cadre national, Tir à l'arc Canada pourra aussi prescrire des mesures de gestion des risques que les APT et les clubs devront appliquer. Tir à l'arc Canada incite les APT à élaborer des politiques similaires à la présente politique pour régir la gestion des risques au sein de leurs champs de compétences respectifs.

4. Politique

4.1 Tir à l'arc Canada s'engage à ce qui suit auprès de ses APT et adhérents membres :

- Tir à l'arc Canada analysera tous les événements et activités qu'elle entreprend selon la perspective de la gestion des risques;
- Tir à l'arc Canada prendra des mesures systématiques et explicites pour identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques auxquels elle fait face;
- ses stratégies de contrôle des risques seront raisonnables et reflèteront les normes de diligence en vigueur dans toutes les circonstances (quand ces normes de diligences sont déterminées par des documents rédigés ou publiés, des pratiques de l'industrie, des précédents jurisprudentiels reconnus, et le bon sens).

4.2 Tir à l'arc Canada reconnaît que la gestion des risques est une activité à grande portée dont la responsabilité est partagée. Tous les administrateurs, dirigeants, agents, membres du personnel et bénévoles ont la responsabilité constante de prendre les mesures appropriées dans le cadre de leur autorité et de leurs responsabilités, pour identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques.

5. Processus de gestion des risques

5.1 La gestion des risques comprend trois phases : 1) l'identification des risques potentiels par l'entremise d'une approche informée de scrutation de l'environnement; 2) l'évaluation de la gravité du risque en envisageant la possibilité qu'il se produise et ses conséquences; et 3) l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures visant à traiter les risques considérés significatifs en atténuant leur possibilité, leurs conséquences ou les deux.

5.2 Plusieurs catégories d'opérations de Tir à l'arc Canada engendrent des risques. Dans le domaine sportif, les installations, l'équipement, les participants et les programmes sont tous une source éventuelle de risques potentiels. Tir à l'arc Canada utilisera les catégories suivantes dans son identification des risques :

- *risques opérationnels et de programme* : les risques associés aux principaux programmes dans les domaines de la formation des entraîneurs, des officiels et des athlètes; la gestion des ressources humaines, y compris les membres du personnel et les bénévoles; la capacité organisationnelle de répondre aux attentes des adhérents et des intervenants; la gestion des événements et des compétitions; le fait de demeurer une organisation essentielle et pertinente pour nos membres; et les risques physiques inhérents à notre sport;
- *risques de conformité* : les risques liés au non respect des lois et règles en vigueur régissant l'emploi, la protection des renseignements personnels, la sécurité en milieu de travail, la nouvelle législation en matière de sociétés; les responsabilités légales des locataires, le statut d'organisme de charité d'une association canadienne enregistrée de sport amateur (ACESA), les normes d'Imagine Canada, les normes antidopage, les normes de Sport Canada et du programme *À nous le podium* pour le financement et l'imputabilité, les obligations contractuelles;

- *risques de communication* : les risques liées aux communications internes et externes; les systèmes de gestion de l'information; la gestion des crises et des problèmes; les relations de presse; la gestion de l'image et de la réputation; les occasions manquées de promouvoir et d'exploiter les réussites de l'organisation; la gestion de la propriété intellectuelle; la gestion des médias sociaux; la confidentialité;
- *risques externes* : les risques qui ne sont pas directement reliés à l'organisation, par exemple les cadres de financement du gouvernement, de *À nous le podium* et d'autres agences; les relations avec les gouvernements, les organisations des divers Jeux et les fédérations internationales; la participation à des partenariats avec d'autres sports; les décisions et exigences de l'accueil d'événements;
- *risques de gouvernance* : les risques liés à la clarté des rôles et responsabilités, de la prise et la supervision des décisions, et de la structure et du rendement de l'organisation; la gestion des différends et les conflits d'intérêts; la planification pour la diversité et la relève au sein du conseil d'administration et des comités; la rétention et le transfert des connaissances;
- *risques financiers* : les risques liés à la surveillance et au rapport financiers, à la réduction du déficit, à la souplesse d'attribution des fonds, à l'attraction et à la rétention des commanditaires, à l'investissement et à la gestion des fonds de réserve, et à la durabilité financière à long terme.

5.3 Tous les risques auxquels Tir à l'arc Canada fait face peuvent être traités par une ou plusieurs des stratégies générales suivantes :

- conserver le risque : aucune mesure n'est prise parce que la possibilité et les conséquences du risque sont basses. Il se peut aussi que le risque en question soit inhérent à l'activité sportive elle-même, et par conséquent qu'ils doivent être acceptés dans sa forme actuelle;
- atténuer le risque : des mesures sont prises pour atténuer la possibilité et (ou) les conséquences potentielles du risque, grâce à des efforts comme l'amélioration de la planification, des politiques, de l'organisation, de la prestation, de la supervision, de la surveillance ou de l'éducation;
- transférer le risque : accepter le niveau de risque, mais le transférer en tout ou en partie à d'autres entités grâce à une assurance, des ententes de renonciation de responsabilité, ou d'autres contrats d'affaires;
- éviter le risque : supprimer le risque en évitant l'activité qui provoque ce risque, en d'autres termes, simplement décider de *ne pas faire* quelque chose ou de supprimer certaines activités ou initiatives.

5.4 Les stratégies générales ci-dessus engendrent toute une gamme de mesures de contrôle des risques, qui peuvent inclure, dans le cas de Tir à l'arc Canada, sans toutefois s'y limiter :

- l'élaboration de politiques;
- des communications efficaces;
- de l'éducation, de l'instruction, du perfectionnement professionnel et de la formation spécialisée;
- s'assurer qu'une série de valeurs de base de l'organisation a été identifiée, définie et communiquée dans toute l'organisation et la communauté du tir à l'arc;

- l'imposition de qualifications ou de certifications obligatoires minimales pour les principaux membres du personnel et dirigeants;
- le recours à des contrats solides et informés sur le plan juridique (codes de conduite, ententes des athlètes et des entraîneurs, ententes des employés, ententes de contractuels, ententes de partenariat);
- l'amélioration de la clarté des rôles grâce à des descriptions de postes et des termes de référence de comités bien rédigés;
- une supervision et une surveillance des membres du personnel, des bénévoles, des participants et des activités;
- la mise en place et la communication de procédures de traitement des préoccupations, plaintes et différends;
- l'application d'échéanciers de révision, d'entretien, de réparation et de remplacement réguliers du matériel;
- l'élaboration de procédures et de protocoles de réaction d'urgence et de gestion de crises;
- le recours à des avertissements, panneaux, ententes de participation, et ententes de renonciation de responsabilité quand cela est justifié;
- l'achat de polices d'assurance appropriées pour toutes les activités, et leur révision régulière.

6. Rapport et communication

- 6.1 Pour s'assurer que la gestion des risques demeure une forte priorité au sein de Tir à l'arc Canada, et pour promouvoir une culture organisationnelle qui comprenne une perspective de la gestion des risques, la gestion des risques figurera de manière permanente à l'ordre du jour de chacune des réunions normales du conseil d'administration, afin que le directeur administratif puisse faire des mises à jour sur la gestion des risques en fonction des besoins.
- 6.2 Tir à l'arc Canada reconnaît que la communication est un élément essentiel de la gestion des risques. La présente politique sera communiquée fréquemment aux membres du personnel, des comités, des APT et des clubs, et nous inciterons tous les membres et adhérents à communiquer à Tir à l'arc Canada leurs enjeux et problèmes de gestion des risques.

7. Assurance

- 7.1 Tir à l'arc Canada contracte, pour ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel, membres, bénévoles, et commanditaires, une police d'assurance intégrée qui offre une couverture de responsabilité générale, contre les accidents sportifs, et les erreurs ou omissions des administrateurs et dirigeants. Tous les ans au moment de réviser la présente politique, Tir à l'arc Canada consulte un agent d'assurance pour déterminer s'il y a des lacunes, problèmes ou préoccupations émergents à traiter par le biais du renouvellement de l'assurance.
- 7.2 Tous les risques ne sont pas assurables. Cependant, dans le cadre de son engagement à gérer les risques, Tir à l'arc Canada prendra toutes les mesures raisonnables pour garantir que la couverture d'assurance soit offerte pour toutes les activités essentielles à sa mission et qui posent des risques significatifs pouvant être assurés.

8. Approbation

8.1 Le conseil d'administration et le directeur administratif de Tir à l'arc Canada doivent réviser tous les ans la présente politique.

Approuvée : le 13 janvier 2019

Révision : 2020

Approbation de la révision : À noter